

Compte-rendu du conseil du second degré du mercredi 20 janvier 2010

Ordre du jour:

1. Modification du règlement intérieur.
2. Le bal.
3. La réforme du lycée.
4. Le livret de compétences.
5. Les troubles de l'apprentissage.
6. le Latinum.
7. La vie du lycée.
8. Partenariat.

/Préambule:/

Le proviseur rappelle le fonctionnement du Lycée, précise le rôle du conseil du second degré et indique qu'il lui appartient d'établir l'ordre du jour du conseil du second degré. D'autres thèmes peuvent être traités, dans ce cas il convient d'en faire la demande en bonne et due forme par courrier et sans injonction. Le proviseur apprécie la pertinence des questions, puis décide soit d'aborder les sujets en conseil du second degré, soit de les repousser à un autre conseil, ou bien encore de ne pas les traiter.

1. modification du règlement intérieur :

Proposition d'ajout d'une mention spéciale dans le RI du lycée pour les élèves majeurs. Cette demande de modification est liée à l'ouverture depuis deux ans de la CPGE.

Modification : « **les élèves, étudiants et apprentis majeurs sont autorisés à signer leurs justificatifs d'absences.** ».

2. Information sur le bal du lycée :

Le 20 mars sera l'occasion pour le lycée français de Vienne d'apporter sa contribution à l'anniversaire des 20 ans de l'AEFE. Le bal a été retenu comme événement pour symboliser notre établissement. Prochaine réunion du bal : le 1er février 2010 (- Étude des propositions d'aide à une association humanitaire. Le choix n'est pas encore fait: Haïti, peut-être. Et projet de réparation du piano à queue du Studio Molière)

3. Réforme du lycée, qui doit rentrer en vigueur en septembre 2010 :

Très long échange entre les représentants des parents, de l'administration, et des professeurs. La proposition du proviseur est de s'engager à maintenir les options actuelles, orientation consolidée par le projet pédagogique pour trois ans, même si à l'heure actuelle, certaines options n'apparaissent pas encore dans le projet de réforme (ex: les options européennes...).

4. Livret de compétences :

Le proviseur rappelle qu'il est obligatoire dans un an. Il propose de le remplir à titre expérimental en 2010 (à la fin de l'année) afin d'examiner concrètement quelles équipes volontaires valident les items afin d'être prêts en 2011 où il devrait être obligatoire.

5. Protocole concernant les troubles de l'apprentissage :

Cet automne, deux stages ont été organisés au lycée à la destination des enseignants et du personnel administratif animés par une formatrice spécialisée de Strasbourg dans les « dys » (dyslexies, dyscalculies...). Le proviseur se demande s'il ne faut pas réfléchir à la mise en place d'une classe à dispositif spécifique. Un groupe de réflexion se met en place actuellement sous la directive de M. Houille.

6. Latinum :

Rappel par le proviseur: le Latinum est un diplôme autrichien qui garantit que le lauréat a suivi un certain nombre d'heures d'enseignement du latin (en général équivalent à 10 heures hebdomadaires à cheval sur le collège et lycée). Le dispositif d'examen en fin de classe de 1^{ère} mis en place au LFV est dérogatoire. Un nouveau texte autrichien vient d'être publié qui permet de d'établir ce diplôme à la fin du niveau collège. Le proviseur se pose la question de la possibilité ouverte par ce nouveau texte de contenir l'enseignement du latin pour passer le grand latinum à la classe de 2^{de} (classe de 4^e, 3^e et 2^{de} qui totaliseraient 9 heures d'enseignement hebdomadaire).

Le SNES intervient en demandant au proviseur si l'avis des enseignants de latin du LFV a été recueilli, car le niveau d'exigence du diplôme en fin de 1^{ère} est élevé et le niveau acquis en 2^{de} ne permettra certainement pas d'obtenir de bons résultats.

Intervention de la représentante des élèves qui rappelle que le niveau de l'examen du Latinum est élevé et difficile à obtenir.

Intervention d'une représentante d'une association des parents d'élèves qui déclare que l'arrêt du latin en 2^{de} permettrait aux élèves de 1^{ère} de faire d'autres options (espagnol, arabe...).

Intervention du proviseur : les options choisies par les élèves doivent être continuées une fois choisies et qu'il n'est pas possible de changer en cours de cycle.

Intervention du SNES: jadis, le latinum se passait en classe terminale; aujourd'hui en 1^{ère}. Si demain il se déroule en 2^{de} son niveau d'exigence ne peut que baisser. Cela peut mettre en cause la validation du diplôme du latinum par les autorités autrichiennes.

Intervention du proviseur il se propose de consulter l'équipe des enseignants de latin pour étudier les possibilités offertes par ce nouveau texte.

7. La vie du lycée :

Citoyenneté vie scolaire : les stages de formation de délégués collège et Lycée seront organisés les 11 et 12 mars.

Développement durable : deux formations ont été mises en place. L'une à destination des administratifs, l'autre des enseignants. Le lycée réfléchit à la mise en place de mesures concrètes pour répondre aux exigences qui permettront d'obtenir le label « lycée-développement durable ».

8. Partenariat :

- Avec l'université de Vienne dans le cadre de la formation des jeunes collègues autrichiens professeurs d'histoire, afin qu'ils puissent suivre des stages d'observation en situation dans nos classes autrichiennes.
- Jumelage avec le lycée de Briançon dans le cadre des « maths en jean ».
- Partenariat avec la Comédie française pour l'année prochaine pour obtenir plus facilement des places.
- Partenariat avec la T.U. de Vienne dans le projet « Sparkling science » (département de physique et d'architecture).
- Proposition de partenariat avec le Liechtenstein muséum (histoire des arts).